

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN**

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR**

**LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 551 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU  
PLAN D'URBANISME 475 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN D'INTEGRER  
UN SOUS-GROUPE D'USAGE DANS UNE AIRE D'AFFECTATION**

**ET**

**LE PREMIER DE RÈGLEMENT 552 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 476 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN  
D'INTÉGRER UN SOUS-GROUPE D'USAGE DANS UNE ZONE**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien tiendra une consultation publique écrite selon la procédure prévue aux Arrêtés numéros 2020-033, 2020-049 et 2020-074 des ministres de la Santé et des Services sociaux. Cette consultation portera sur les projets de règlement 545-P1 et 546-P1, adopté le 4 octobre 2021, dans le but de modifier le Plan d'urbanisme n° 475 et le Règlement de zonage n° 476.

le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 202202-023, le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 551-P1 intitulé : « Projet règlement de concordance modifiant le plan d'urbanisme n° 475 pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'intégrer un sous-groupe d'usage dans une aire d'affectation. »

et

le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 202202-025, le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 552-P1 intitulé : « Projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'intégrer un sous-groupe d'usage dans une zone. »

Vos représentations ou commentaires écrits sur les projets de règlement 545 et 546 peuvent être adressés à la municipalité **du 21 février au 6 mars 2022**, en écrivant au soussigné à l'adresse courriel suivante :

[direction@saintfabien.net](mailto:direction@saintfabien.net)


Ou au 20-A, 7<sup>e</sup> Avenue, à Saint-Fabien G0L 2Z0

Les projets de règlement 551-P1 et 552-P1 faisant l'objet du présent avis peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le soussigné durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45 et sur le site internet de la municipalité <https://www.saint-fabien.ca>

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les règlements concernent la zone Ad-10 et les zones contiguës Ad-7 et Ad-8.

DONNÉ À SAINT-FABIEN, CE 21<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2022

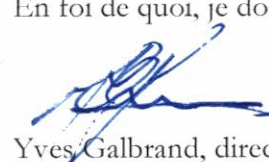
  
Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 21 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour de février 2022

  
Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier

